

## Conseil d'administration du 4 Novembre 2025

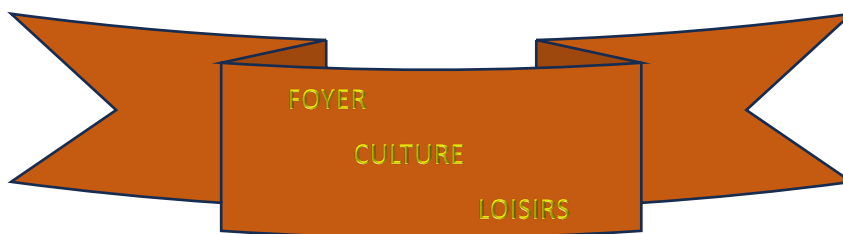
### Etaients présents :

SEGUES Françoise (Adm) - RIGAUD Brigitte (Adm/Resp) PAULIN Louis-Camille (Adm) - PAULIN Odette (Adm/Resp) - LAFFONT Claudine (Adm) - MOINE Suzie (Resp)– RIGAUD Alain (Adm/Resp) – JOUBERT Michèle (Adm) – MOINE Marie Pascaline (Resp) NEYRAT Elisabeth (Adm) - DOUCET Micheline (Resp) – LATHIERE Brigitte (Adm)

FOUCAUD Monique conseillère municipale chargée des associations

### Absents excusés :

ABRIAT Danièle (Resp) – MARTIN Bruno (Resp) – PANNOUX Martine (Resp) – CLERGUE Pascale (Resp.)



### **1- Approbation du CR du CA du 1er Octobre 2025**

Approuvé à l'unanimité

### **2 - Approbation du CR de l'A.G. du 17 Octobre 2025**

Approuvé à l'unanimité

M. Pascaline fait remarquer que lors de la clôture de l'activité B.D, il n'y avait pas d'adhérent. Seulement quelques personnes avaient participé à un atelier avant Noël. *(Correction faite sur le CR de l'AG).*

### **3 - Election du nouveau bureau**

L'élection du bureau est reportée au 12 Novembre 2025 à 18h30

### **4 - Rappel des différents projets :**

Nous avons rendez-vous avec Mr BOCQUET, informaticien, pour finaliser la commande du matériel souhaité.

- Passage à Windows 11 avec un nouveau matériel (1133€) et 1 ordinateur portable (658.95€).
- 1 routeur (209.95€) pour une indépendance internet. Avec un abonnement de 100€ par an.
- 1 armoire à Code pour sécuriser le secrétariat et l'ensemble des documents. L'armoire actuelle du bureau sera mise à disposition de l'activité « Aiguilles créatives » dans la salle de leur activité pour rangement de leur matériel. Il y aura un cadenas pour sécuriser cette armoire.
- 1 machine à coudre pour l'activité « les aiguilles créatives » a été achetée et remise à la Responsable lors de ce CA.

Tous ces points avaient été votés lors du CA du 1er octobre.

### **5 – Projet de réaménagement du bureau secrétariat/accueil.**

Nous avons fait une demande auprès de la mairie pour autorisation des aménagements liés à ce changement. Le principe est accordé.

Nous devons maintenant faire une proposition de nos souhaits, transferts de matériel, réaménagement, pose de prises électriques, etc.

Nous vous tiendrons informés, au fur et à mesure de ce projet.

### **6 - DOMITYS :**

Après avoir rencontré la Directrice régionale lors de la journée de la Semaine Bleue, la Directrice départementale a pris contact avec nous et un rendez-vous a été fixé pour présenter nos activités. Ce sera le 27 novembre 2025 à 14 h.

Leur marché de Noël aura lieu le 10 décembre 2025 dans leurs locaux.

### **7 – Marché de Noël de la Mairie le 13 Décembre 2025**

Deux activités participeront, la Poterie et les Mangas.

Monique, représentant la Mairie, nous précise qu'une signalisation sera mise en place pour indiquer notre présence.

### **8 – Travaux de Chaumontet.**

#### **Réorganisation yoga/chaise - sophrologie - Scrabble.**

Nous avons été informés des travaux de Chaumontet qui viennent de débuter ce 3 novembre jusqu'en juin 2026.

Nous avons 3 activités dans ces locaux : le Yoga/chaise, la sophrologie et le scrabble.

La mairie nous a donc proposé de nouveaux espaces, à Chaumontet pour les 2 premières activités, pour le scrabble à l'accueil familial.  
Les responsables d'activité ont déjà utilisé ces locaux et sont satisfaits de ces changements.

## **9 – Activité Sophrologie, Mr CALLAIS - Activité Loisirs créatifs, Corinne OZENNE**

Sophrologie : Il y a 11 participants (4 le matin et 7 le soir)

Mr CALLAIS n'a pas encore signé son contrat, car celui-ci, comme les années précédentes, est basé sur le nombre de participants et semaine.

Mr CALLAIS conteste le taux horaire qu'il trouve trop faible. Il propose que les séances s'arrêtent mi-avril pour avoir un taux horaire supérieur.

Le C.A. décide de ne rien changer au contrat.

Un rendez-vous va être donné à Mr CALLAIS afin qu'il signe très rapidement son contrat aux conditions initiales. (*La non signature du contrat entraînant la non assurance de l'activité*)

Si Mr CALLAIS ne souhaite pas accepter et signer le contrat en l'état, il sera dans l'obligation de cesser l'activité. Les cours effectués seront réglés en fonction du tableau initial établi.

En cas de cessation d'activité, il faudra rapidement trouver un autre professeur et/ou rembourser les adhérents au prorata des cours non dispensés.

### Loisirs créatifs :

Nous avons rencontré Corinne OZENNE lundi 3 Novembre, afin de faire le point sur l'activité. Elle souhaitait d'ailleurs nous faire part de son ressenti. Il n'y a qu'une seule adhérente. Malgré la communication et l'information, pas d'adhésion supplémentaire.

En accord, avec Corinne, nous avons décidé de fermer l'activité fin novembre.

Cette période permettra à l'adhérente de terminer les travaux qu'elle a en cours.

Nous lui rembourserons donc son adhésion pour le temps non dispensé.

## **10 – Four de la Poterie**

La question du changement du four de la poterie se posait quant à la période soit :

- attendre la prochaine panne, avec le risque d'un four invendable, et une période sans four
  
- maintenant : four en état de marche pour une reprise par la société.  
Programmation du remplacement pour éviter un arrêt de fonctionnement.

Claudine, Responsable de la Poterie, doit contacter la société pour lui demander de nous faire une étude précise sur les conditions de reprise et la procédure de changement.

## **11 - Ouverture pendant les vacances scolaires**

La mairie nous accorde l'ouverture pendant les congés scolaires ; Nous devons lui fournir un planning des activités quelques jours auparavant.

Nous avons ouvert pendant les vacances de Toussaint. Presque toutes les activités étaient présentes.

**Le Manga** avait organisé un stage pour se faire connaître et développer le nombre d'adhérents. Il y a eu 2 participants pour l'après-midi découverte, et 2 également, sur la période d'une semaine entière.

Ceci a été mis en place sous forme de stage avec inscription payante, indépendant du contrat annuel.

Pour les responsables d'activité : Fermeture pour les congés de Noël et de février. Ouvert pendant les vacances de printemps du 4 au 20 avril 2026.

Pour les Prestataires, les heures de cette période (vacances de printemps) sont la récupération d'heures qui n'ont pu être dispensées dans le temps du contrat annuel. Une note leur sera adressée pour préciser ces modalités.

### **DATES A RETENIR**

Date du prochain C.A. : **mercredi 12 Novembre 2025 à 18 h 30**

**ODJ : Election des membres du bureau.**

*Votre présence est fortement souhaitée.*

**La galette des rois pour les Administrateurs, les Responsables d'activités et les Prestataires aura lieu le**

**Samedi 10 Janvier à 16 h au FCL**